Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SARTHE

Le Mans, le 20 JAN. 2017

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'aménagement du territoire
et des financements publics de l'État

*Dossier suivi par*
*Isabelle LE PROVOST*
*Tél : 02.43.39.70.41*
*isabelle.le-provost@sarthe.gouv.fr*

La Préfète de la Sarthe

à

Mesdames et messieurs les maires du département
Mesdames et messieurs les présidents des communautés de communes et des syndicats mixtes concernés.
En communication à madame et monsieur les sous-préfets de Mamers et La flèche

Signali

Objet : Contrat de plan état-région Pays de la Loire 2015-2020

Réf. : Décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement

P.J. : Fiche synthétique de présentation des opérations sollicitant un fonds au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Le volet territorial du contrat de plan Etat-Région Pays de la Loire 2015-2020 (CPER) est décliné sur trois territoires sarthois :

- Le Sud Sarthe, correspondant au pays de la Vallée du Loir, commune de Bessé-sur-Braye et quatre communes de la communauté de communes Orée de Bercé Belinois,
- Le Nord Sarthe, correspondant au pays de la Haute Sarthe et aux communes sarthoises du Pays d'Alençon,
- Le Perche sarthois, correspond au Pays du Perche sarthois.

Les enveloppes attribuées au volet territorial, s'agissant des crédits Etat, ont été fléchés de la manière suivante :

- Sud Sarthe : 1,775 M€
- Nord Sarthe : 1,092 M€
- Perche Sarthois : 1,936 M€

L'enveloppe de crédits FNADT attribuée aux trois territoires sarthois doit être répartie dans le cadre d'un appel à projets. Une première sélection a eu lieu le 19 juin 2015, une seconde le 7 juin 2016.

En conséquence, les reliquats pour la troisième vague de sélection s'élèvent à :

- 657 263 € pour le Sud Sarthe,
- 51 222 € pour le Nord Sarthe,
- 936 228 € pour le Perche Sarthois.

En vue de la sélection pour l'année 2017, les dossiers devront être déposés, à la sous-préfecture correspondante en trois exemplaires avant le jeudi 31 mars 2017, terme de rigueur.

Les pièces à produire pour la constitution d'un dossier complet sont listées dans la fiche synthétique de présentation ci jointe.

Je vous invite à la plus grande vigilance et notamment sur les points suivants :

- Les opérations doivent être arrivées au minimum au stade de l'avant-projet définitif. L'estimation financière doit être la plus précise possible et ne devra pas surévaluer les coûts,

- Pour toute opération exceptionnelle d'investissement, une étude d'impact sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité doit-être établie (article L1611-9 du CGCT)

- Les opérations ne devront pas avoir connu de commencement d'exécution avant la délivrance par les services des sous-préfectures d'un accusé de réception de dossier complet. Le commencement d'exécution est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation du projet (acte d'engagement du marché, devis signé, bon de commande). Deux dérogations sont toutefois possibles : si l'administration autorise le commencement d'exécution anticipé avant que le dossier soit complet, pour motif d'urgence ou si l'opération est éligible à un programme communautaire, le projet peut avoir commencé dès le dépôt de la demande de subvention européenne.

Le montant de la subvention sollicitée ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée.

Le cahier des charges et le dossier type sont à télécharger sur le portail des communes.

Enfin, je vous rappelle que l'accusé de réception de dossier complet vous permet de commencer l'exécution de l'opération mais ne vaut pas attribution de subvention.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

La Préfète,

Corinne ORZECHOWSKI

*Place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9 –*
*Préfecture : 02 43 39 70 00 - Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09*
*www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe*